

Réflexions sur la régulation des cormorans saison 2017/2018 pour l'aappma de St Etienne de Lugdarès



Tout d'abord, en préambule rappelons que le cormoran est apparu dans notre secteur (Allier) dans les années 1995. Les populations piscicoles se portaient alors assez bien.

Cette saison 2017/2018, l'aappma a six tireurs bénévoles agréés en Ardèche pour réguler les cormorans dont quatre tireurs qui ont aussi l'agrément lozérien. On remarquera que les procédures de régulation ne sont pas les mêmes pour les deux départements.

L'aappma de St Etienne de Lugdarès est engagée dans la régulation du cormoran depuis déjà 6 saisons.

Le quota de 25 oiseaux se répartit entre 20/Allier et affluents puis 5/Borne.

1/ Situation mi octobre 2017



Les rochers de l'Allier sont déjà couverts de fientes de cormorans. Ces rochers blanchis se trouvent dans deux « trous » où l'on a encore quelques ombres communs.

L'arrêté préfectoral sera pris le 19 octobre 2017 et la première opération de régulation aura lieu le 25 octobre. C'est déjà trop tard pour ces poissons transformés en fientes blanches. Les tireurs qui sont des bénévoles et qui ont tous un travail, ont bien du mal à protéger les 100 kms de nos rivières et ruisseaux.

Les premiers cormorans récupérés nous révèlent une consommation quasi exclusive de truites. Il faut dire que sur les secteurs de tirs amont : les ombres communs, les chevesnes ont pratiquement disparu, les vandoises ayant totalement disparu.



Non seulement les truites sont avalées mais les œufs qui auraient dû être pondus sont détruits.
 Environ 300 œufs détruits pour la truite de droite (35 cm)

2/ Tableau des tirs de régulation

Dates	Allier	Borne
25/10/17	1	-
31/10/17	1	-
03/11/17	0	1
08/11/17	0	2
05/12/17	0	1
15/12/17	1	0
25/01/18	4	0
01/02/18	5	0
02/02/18	4	0
08/02/18	4	1
total	20	5

3/ Comptage Wetlands du 14 janvier

Le comptage Wetlands des oiseaux a entraîné un arrêt des tirs de régulation pendant 3 semaines, comme nous régulons sur des rivières limitrophes Ardèche/Lozère : deux semaines avant le 14 janvier en Lozère et une semaine après le 14 janvier en Ardèche...

Bon, ça nous a permis de participer au comptage Wetlands lozérien. (118 cormorans comptés)



4/ Régulation sur la Borne

Le quota est de 5 cormorans à réguler, c'est très faible en observant le nombre d'oiseaux présents. Tirer en l'air, ça les fait fuir bien sûr, mais ça déplace seulement le problème sur un autre secteur.



Arbres blanchis par les fientes de cormorans, c'est à dire par les poissons dévorés.

5/ Le problème de l'Allier

Sur l'Allier, les cormorans étaient présents de septembre 2017 jusqu'au 14 mai 2018. Certains oiseaux ne migrent plus et se concentrent soit dans les gorges de l'Allier en aval de Langogne soit sur l'île de Naussac.

Les lacs de barrage attirent les cormorans, les gestionnaires de ces barrages (EDF, BRL...) devraient être impliqués, au moins financièrement, dans la régulation de ces oiseaux. Jusqu'à 132 cormorans comptés à Naussac par l'ALEPE.



Nous avons testé des dispositifs d'effarouchement, efficaces pendant un certain temps, mais ça ne fait que déplacer le problème :



Les cormorans viennent la journée pêcher sur le haut Allier et on a déjà constaté la disparition d'une espèce : la vandoise, la raréfaction des ombres communs et des chevesnes (il ne reste que les très gros et les jeunes de l'année). Les cormorans s'attaquent à des poissons relativement gros, mais on trouve aussi des truites et tacons d'un an dans leur estomac. Pour l'instant, ils ne s'intéressent pas aux goujons, vairons, loches et chabots.



Très inquiétant pour l'avenir des truites, le fait que les cormorans exploitent la vulnérabilité des truites lors du frai des truites et saumons (compte tenu des dates des frais de ces deux salmonidés du 15 octobre au 10 décembre normalement ; soit une durée de très grande vulnérabilité des poissons (truites en particulier) de 50 à 55 jours en ce qui concerne l'Allier.



Cormoran sur une frayère de truite

Voilà ce que nous dit un pêcheur expérimenté de l'Allier : (l'auteur de la photo ci-dessus)

« Au Nouveau Monde, où en période de frai des truites, l'Allier ressemblait à un damier, les frayères aujourd'hui se comptent sur les doigts de la main ! »

Raymond Cabaco

Même les saumons sont impactés !



Témoignages :

- J'ai été témoin d'une attaque d'un cormoran à moins de vingt mètres, je me tenais en rive gauche, deux saumons étaient sur leur site de frai, j'ai vu la fuite de la femelle (en amont légèrement à gauche), puis celle du mâle (en amont légèrement à sa droite), une tache sombre qui arrivait droit de l'amont à l'aval à mi eau. Puis en quelques secondes, le cormoran est sorti de l'eau avec une truite dans le bec, la queue et une partie arrière de la truite dépassait le bec, il l'avalait puis s'envola. *Louis Sauvadet*
- Premier truc que je vois, c'est un gros « gloup » 20 m au dessus des frayères de saumons en arrivant. Puis 10 mn après, un autre remous et ainsi de suite pendant 1 h. Je me dis : « ils sont nerveux aujourd'hui les saumons ». Puis, enfin, je vois ce que je croyais être un saumon qui sort son bec, puis s'envole ... un cormoran ! Puis un deuxième quelques heures après, puis un autre qui est venu tourner en volant, qui m'a vu et s'est enfui. Mais bon toute la journée, ils n'ont pas arrêté de bouffer des tacons... *Didier Blanquet*



Photo ci-dessus, cormorans près d'une frayère de saumon !

Situation de l'ombre commun

L'aire de répartition de l'ombre commun, poisson à forte valeur patrimoniale et poisson emblématique du Haut-Allier, s'est déjà réduite de moitié et continue de se réduire. Disparition sur le Masméjean, l'Allier en amont de Luc et disparition en cours sur l'Espezonnette.

En conclusion, **si on veut vraiment sauver l'ombre commun de l'Allier**, il faut augmenter la durée de la régulation du cormoran tout en aidant les bénévoles des AAPPMA qui ne peuvent endiguer à eux seuls le problème des cormorans sur le Haut-Allier. Les vandoises ayant disparu, les chevesnes ayant bien régressé. La prédation du cormoran s'exerce maintenant sur ce qu'il reste : truites et tacons. La mise en place justifiée du quota de 0 ombre pour les pêcheurs n'a rien résolu car le problème ne vient pas des pêcheurs.

Les oiseaux ratent parfois leur pêche et laissent derrière eux quelques poissons blessés...



mais le plus souvent les poissons sont morts, disparus d'une façon invisible pour le grand public !



Le 7 juin 2018. James Bouvier Président de l'aappma de St Etienne de Lugdarès